

# Fiche de poste : **Dermatologue**

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour devenir Dermatologue

**Dermatologue** : Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

## 1. DESCRIPTION DU METIER DE DERMATOLOGUE

Le **Dermatologue** est le médecin spécialiste de la peau, des ongles et du cuir chevelu. Toutes les affections cutanées sont de son ressort : acné, verrues, mais aussi brûlures, IST, cancers... Il peut accomplir par ailleurs des actes chirurgicaux.

L'acné chez l'adolescent(e), l'eczéma, le psoriasis, les kystes cutanés, les verrues, les grains de beauté suspects, l'herpès buccal ou génital, les démangeaisons, l'urticaire ou encore la couperose... Ces pathologies, les plus courantes, sont traitées directement au cabinet du Dermatologue.

Les diagnostics qu'il délivre, les traitements qu'il prescrit et les examens plus approfondis qu'il recommande de faire à l'hôpital, en service spécialisé, concernent toutes les catégories d'âge, du nourrisson au vieillard.

Mais le **Dermatologue** rencontre aussi des cas plus graves : brûlures profondes, suites d'accidents, cancers cutanés par exemple, mais aussi IST graves, car le **Dermatologue** est aussi vénérologue. Les manifestations cutanées des infections sexuellement transmissibles font donc partie de son champ d'intervention. Quand une opération est nécessaire, il opère dans un cadre hospitalier, son cabinet n'étant équipé que pour de petits actes chirurgicaux.

À l'hôpital ou en cabinet, le **Dermatologue** a souvent des horaires très chargés (recevoir une quarantaine de patients par jour n'est pas rare), ce qui s'explique notamment par le tassement actuel du nombre de spécialistes en dermatologie.

Dans cette spécialité, l'écoute du patient est particulièrement vitale, dans la mesure où des signes cutanés peuvent être parfois les symptômes d'une pathologie générale, psychologique notamment : anxiété, stress, dépression...

Par ailleurs, les actes chirurgicaux que le dermato est amené à pratiquer (opération au laser, par exemple) nécessitent une grande dextérité manuelle.

## 2. ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR DERMATOLOGUE

En tant que médecin, le (la) **Dermatologue** a franchi toutes les étapes du cursus des études de médecine puis s'est ensuite spécialisé en dermatologie et vénéréologie via un DES (diplôme d'études spécialisées) soit 10 ans d'études au total.

- DE de docteur en médecine
- DES dermatologie et vénéréologie (8 semestres)

Pour devenir médecin militaire, candidater après un bac scientifique à l'ESA (Ecole de santé des armées) via un concours annuel très sélectif. Le cycle d'études associe enseignements médicaux et militaires.

Afin d'exercer le **métier de Dermatologue** il est indispensable d'obtenir le Diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Pour accéder à la **formation de Dermatologue** il faut obligatoirement être titulaire du baccalauréat, scientifique de préférence et effectuer une année de Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

Puis, afin d'accéder à la **spécialisation en dermatologie**, le/la futur(e) **Dermatologue** doit effectuer et valider les six premières années d'études de médecine.

Une fois ces six années validées, le candidat accède à la **formation au Diplôme d'Etudes Spécialisées en Dermatologie**.

**Cette formation** dure quatre à cinq années. Elle est composée d'enseignements théoriques et d'enseignements pratiques. Le candidat peut choisir de se spécialiser en **Dermatologie Esthétique et Correctrice** ou en **Dermatologie Chirurgicale**.

Durant ces quatre – cinq années de **formation** en **Dermatologie Esthétique** et **Correctrice**, le candidat suit plusieurs unités d'enseignements théoriques. Tout d'abord, « Les Généralités et connaissances fondamentales », cette unité d'enseignement aborde l'Anatomie, la structure et les fonctions de la peau ; l'Analyse du vieillissement et l'orientation des propositions de correction ; l'Exercice professionnel de la dermatologie esthétique ; l'Anatomie sous-cutanée de la face, du cou et du décolleté ; la Prévention du vieillissement par la photoprotection et l'hygiène de vie ; l'Aspect psychosociologique et le Cadre médico-légal.

Puis, « Les gestes techniques, indications, description des techniques, effets secondaires indésirables ». Cette unité d'enseignement aborde la Toxine botulique ; la Volumétrie ; le Peelings chimiques ; la Phlébologie esthétique ; le Maquillage médical, le Comblement ; les Lasers ; le Tatouage médical et les Particularités du patient masculin.

Ensuite, « A la limite de l'esthétique et de la pathologie ». Cette unité d'enseignement aborde la Dyschromie ; l'Hyperpilosité ; l'Angiomes plans ; les Cicatrices ; les Alopécies ; les Anomalies unguéales ou encore les Cicatrices.

Puis, la « Cosmétologie ». Cette unité d'enseignement aborde les Cosmétiques d'accompagnement dans le traitement des dermatoses ; les Cibles d'action et évaluation des principes actifs en cosmétologie et les Compléments alimentaires.

Ensuite, les « Lasers esthétiques ». Cette unité d'enseignement aborde la Sécurité et la gestion des lasers ; la Théorie des lasers et les principes biophysiques ; l'Organisation d'un plateau laser et la réglementation d'un plateau technique laser ; la Prise en charge des lésions pigmentaires esthétiques par les lasers pigmentaires ; la Prise en charge des lésions vasculaires esthétiques les lasers vasculaires ; les Lasers de détatouage ; les Lasers photo-ablatifs impulsionnels ; les Lasers de remodelage ; les Lasers dépilatoires ; les Lasers fractionnés ablatifs et non ablatifs ; la Prise en charge du vieillissement cutané par lasers ; les Lumières Intenses Pulsées ; la Photothérapie dynamique ; la Prise en charge des cicatrices ; les Appareils à usage domestiques et les Matériels à émission de radiofréquences pour le vieillissement cutané.

Enfin, durant les quatre-cinq années en Dermatologie Chirurgicale, le candidat suit plusieurs unités d'enseignements, tels que la Chirurgie topographique ; Asepsie ; les Techniques de l'anesthésie locale, locorégionales et par tumescence ; la Cicatrisation dirigée, sutures simples avec décollement, lambeaux et greffes ;

les Particularités de la chirurgie oncologique ; la Technique de Mohs ; les Particularités chez l'enfant ; la Chirurgie du cuir chevelu ; les Cicatrices pathologiques : prévention, correction ; les Greffes des ulcères de jambe ; la Cryochirurgie ; les Greffes mélanocytaires ; ou encore les Problèmes médico-légaux etc...

Durant ces quatre – cinq années le/la futur(e) Dermatologue suit également une formation pratique composée de stages au sein des services hospitaliers et des services de garde.

Ce n'est qu'une fois ces unités d'enseignements validées que le candidat obtient le Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES).

Pour finir, à la suite de ce Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) le candidat effectue une soutenance de thèse devant un jury et obtient le Diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Enfin, il est possible d'obtenir le Diplôme d'Etat de docteur en **médecine spécialisation Dermatologie** par le biais de la Validation d'Acquis et de l'Expérience (VAE).

### **3. POURQUOI DEVENIR DERMATOLOGUE**

La **dermatologie** est la spécialité qui s'intéresse aux maladies de la peau, des muqueuses (de la bouche et des organes génitaux) et des phanères (ongles, cheveux). La discipline englobe aussi la prévention et le traitement des cancers de la peau, des maladies sexuellement transmissibles

### **4. QUALITE ET COMPETENCES POUR DEVENIR DERMATOLOGUE**

Lors de l'entretien d'embauche le candidat doit posséder un projet professionnel et doit être en capacité de pouvoir l'expliquer à son interlocuteur. Il doit présenter ses motivations et mettre en avant les compétences et les qualités suivantes.

Il/Elle doit posséder des connaissances médicales, psychologiques et techniques afin d'analyser et de prendre en compte les facteurs physiques, sociaux, personnels ou encore environnementaux.

Le **Dermatologue** doit posséder de grandes capacités d'analyse, d'observation et de synthèse.

Il/Elle doit faire preuve de qualités humaines, relationnelles et psychologiques. Il doit posséder des capacités d'écoute, de dialogue et de discrétion.

Le **Dermatologue** doit faire preuve de patience, de respect, d'empathie et de bienveillance. Il/Elle doit être précis, délicat, méticuleux et posséder de la dextérité.

Enfin, le **Dermatologue** doit être organisé et rigoureux, ainsi que réactif et disponible.

## 5. SALAIRE DU DERMATOLOGUE

En milieu hospitalier, le salaire mensuel brut d'un **Dermatologue** est d'environ 2 500€ en début de carrière est de 6 500€ à 13 000€ en fin de carrière.

## 6. BRUTS EN MOYENNE

La rémunération du Dermatologue varie selon le secteur d'activité, le type de structures et l'ancienneté.

La rémunération d'un Dermatologue en début de carrière est d'environ 2 500.00 € net par mois.

La rémunération d'un Dermatologue en fin de carrière est d'environ de 6 500.00 € à 13 000.00 € brut par mois.

Enfin, la rémunération moyenne d'un Dermatologue est d'environ 8 800.00 € brut par mois.

3 700 € brut par mois en moyenne pour un Dermatologue à l'activité mixte (hôpital + libéral) récemment installé.

Les données statistiques officielles donnent la fourchette 6 000-7000 € brut par mois.

## 7. LES MISSIONS REALISEES PAR LE DERMATOLOGUE

Le **Dermatologue** a pour mission principale de traiter et de soigner les patients souffrants de maladies de la peau, mais aussi des ongles et des cheveux. Cela

concerne des affections cutanées légères telles que l'acné, les grains de beauté ou les verrues et des maladies de grandes importances telles que l'eczéma, le psoriasis, l'urticaire, la maladie de Lyme ou encore les mélanomes.

Le **Dermatologue** intervient chirurgicalement dans certains cas, notamment lorsque le patient est atteint d'un mélanome ou encore d'un lipome etc.

Il/Elle prend également en charge les patients souffrant de certaines infections sexuellement transmissibles entraînant des réactions sur la peau, mais il/elle prend en charge aussi les patients souffrant de pathologies ophtalmologiques ou encore de cancer.

Le **Dermatologue** établit alors un diagnostic de l'état de santé du patient, et adapte en fonction de son bilan, la technique d'examen qu'il souhaite utiliser et le traitement qu'il souhaite mettre en place.

Selon la pathologie du patient, le **Dermatologue** peut effectuer différents types d'examens, tels que la photothérapie, les biopsies de la peau, la dermoscopie, le traitement des varices, la cryothérapie, les lasers dermatologiques, la toxine botulique ou encore les exérèses chirurgicales.

## 8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES DU DERMATOLOGUE

Le **Dermatologue** peut exercer son **métier** dans deux domaines de la fonction publique :

- **Dans la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire au sein d'un hôpital public**
- **Dans la fonction publique de l'Etat, c'est-à-dire au sein d'un hôpital militaire**

Il existe des possibilités d'évolution de carrière pour un **Dermatologue**.

Le **Dermatologue** hospitalier peut évoluer vers le domaine libéral et donc être indépendant. Tout comme le **Dermatologue** libéral, ce dernier peut évoluer vers un service de dermatologie d'un hôpital ou d'une clinique.

Le **Dermatologue** peut après plusieurs années d'expériences, se diriger vers des métiers de responsabilités tels que Directeur d'un service spécialisé ou cadre de santé.

Enfin, le **Dermatologue** peut décider d'évoluer vers les métiers de l'enseignement entant qu'enseignant au sein d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Ou encore, le **Dermatologue** peut exercer dans le domaine de la recherche dermatologique au sein d'une société ou d'un laboratoire.

## 9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN DERMATOLOGUE

Le **métier** de **Dermatologue** peut s'exercer dans le secteur privé et dans le secteur public. Aussi bien dans le secteur hospitalier que dans le secteur extra-hospitalier.

En effet, le **Dermatologue** peut travailler entant que salarié au sein d'un service de dermatologie d'un hôpital ou d'une clinique.

Ou encore il/elle peut exercer sa profession de manière libérale, dans un cabinet médical.

Les horaires de travail varient selon le secteur d'activité et le type de structures dans lequel le **Dermatologue** exerce son métier. La majorité des **Dermatologues** exercent en milieu libéral, leurs horaires de travail s'adaptent donc aux disponibilités des patients.

Les horaires peuvent être en décalés, le **Dermatologue** peut exercer aussi bien très tôt le matin que très tard le soir.

## 10. LES TEMOIGNAGES DE NOS DERMATOLOGUES

Son métier

« Tous les matins, je consulte mon carnet de rendez-vous, je sors les dossiers des patients, qui couvrent toutes les tranches d'âge, du bébé à la personne âgée ! Les pathologies sont très variées : cela va des maladies bénignes (verrues, eczémas) aux maladies générales – les signes cutanés peuvent aussi révéler des pathologies générales. Outre l'aspect déduction – trouver LA solution à partir du questionnement du patient –, l'intérêt du métier de médecin repose beaucoup sur les rapports humains. J'aime prendre le temps d'expliquer à mes patients leur pathologie et le traitement que je leur prescris. Pour des pathologies inflammatoires chroniques, du type eczéma, il y a une éducation complète à faire, des nouvelles habitudes de vie à donner. »

Les qualités indispensables

« Comme tout médecin, je dois expliquer, être à l'écoute du malade et posséder des notions de psychologie, car beaucoup de dermatoses [affections de la peau, NDLR] sont dues au stress. »

Son conseil

« En première année, on ne se rend pas compte de la difficulté du métier, de ce que c'est que de soigner des accidentés de la route, par exemple. Faire des stages en hôpital avant de s'inscrire en médecine est donc particulièrement pertinent, parce que cela permet de voir comment on réagit, de vérifier que l'on est effectivement fait pour ce métier. Bien sûr, après l'internat, le métier est très différent selon que l'on exerce en hôpital ou en libéral. En cabinet, les cas sont moins douloureux, on établit des relations durables avec ses patients, mais je regrette parfois l'esprit d'équipe qui règne à l'hôpital, les échanges de conseils avec d'autres Dermatologues. »

## **11. LES METIERS RELIES AU METIER DE DERMATOLOGUE**

- Cardiologue
- Chirurgien/Chirurgienne
- Gynécologue-obstétricien/Gynécologue-obstétricienne
- Médecin
- Médecin légiste
- Ophtalmologiste
- Pédiatre
- Pédopsychiatre